

Les eaux de la Motte-les-Bains, connues depuis les Romains pour leur haute température (60°C) et leurs bienfaits, n'ont véritablement été reconnues qu'à partir du XVI^e siècle. Elles ont eu leurs heures de gloire dans la région grâce à l'installation d'un établissement thermal dans le château de la Motte. Au XVII^e siècle, ce château du Pérailler devint la propriété de la famille de Venterol qui en fut dépossédée sous la Révolution. Au XIX^e siècle il y eut plusieurs tentatives pour maintenir l'activité de l'établissement thermal de la Motte et le projet utopique d'amener l'eau à Grenoble pour que la ville devienne « Ville d'eaux ». Mais le déclenchement de la Grande Guerre mit fin à ce projet et l'établissement de La Motte-les-Bains ferma définitivement en 1932.

Les eaux englouties de La Motte-les-Bains



Etablissement thermal
de la Motte-Saint-Martin, début XX^e

Photo du château début du XX^e siècle

Le château de La Motte-les-Bains

En Matheysine, au nord du Sénépi, la commune de La Motte-Saint-Martin forme une sorte de profonde cuvette boisée au fond de laquelle coule le ruisseau de Vaux. On y accède facilement à partir de Monteynard par une route étroite en lacets de 3 km. Le château est situé au Vivier, dans le hameau du Pé-

railler. La fondation du château, sur une ancienne maison-forte du XII^e, remonte au début du XIV^e siècle. Il appartient à la famille Eynard, puis aux Morges qui entreprirent de le reconstruire vers la fin du XVI^e siècle. Au cours des guerres de religion et du siège de La Mure en 1580, Lesdiguières y installa une garnison pour priver les catholiques d'un lieu qui leur servait de magasin pour les vivres, armes et munitions.

Philippe de Venterol, capitaine des gardes de Lesdiguières, acquit en 1649 la seigneurie de La Motte de Marguerite de Morges, marquise de Bressieux. Le château resta aux mains des seigneurs de Venterol jusqu'à la Révolution, époque pendant laquelle le domaine fut déclaré bien national. Le 27 thermidor an II (14 août 1794) le château fut adjugé, ainsi que ses dépendances et en particulier « la source minérale », à Antoine Heurard de Grenoble puis à J.-B. Achard

de La Motte-aux-Eaux (ainsi nommée par les révolutionnaires). Au moment où la famille de Venterol s'en vit dépouillée le château était depuis longtemps fortement endommagé et demandait à être réparé. Achard y renonça. Cela n'empêcha pas les baigneurs de s'installer dans les ruines car la réputation des eaux allait grandissant. Pendant plusieurs décennies le château vit affluer un grand nombre de baigneurs malgré le peu de confort des bâtiments.

Les Thermes

La renommée des eaux de La Motte est très ancienne puisque les ruines situées près de la source étaient connues sous le nom de *Bains romains*. Pour aller à ces eaux il fallait descendre pendant une demi-heure par un chemin rapide et tortueux jusqu'au pied de la montagne. C'est sur la rive droite du Drac qu'on trouvait les deux sources, séparées par un petit ravin, à environ 15 mètres l'une de l'autre. La *Source du Puits*, dont l'eau était tirée par une pompe, alimentait principalement les bains. L'autre, connue sous le nom de *Source de la Dame*, moins abondante, s'accumulait dans une sorte de cuvette naturelle creusée dans le rocher. C'est là que, sur le flanc d'un ravin, à peu près en face de la *Source de la Dame*, on a trouvé en 1846, à une hauteur

d'environ 30 m au-dessus du lit du Drac, les traces d'un établissement gallo-romain. Il s'agissait de deux aqueducs de constructions différentes, de deux murailles en ruines et d'une certaine quantité de débris de briques et de tuiles romaines.

La difficulté d'accès n'a pas empêché un grand nombre de malades de s'y rendre, ainsi que nous l'apprend Guy Allard dans son grand dictionnaire de 1684. Avant la Révolution il y eut, signe de leur notoriété, des dépôts des eaux de La Motte dans plusieurs villes de France.

L'exploitation des eaux fut quelque peu abandonnée pendant la période révolutionnaire mais retrouva assez vite une clientèle fidèle.

En 1830, un jeune industriel de Lyon, François Subit se rendit acquéreur des bâtiments et de ses dépendances dans le but de ressusciter les thermes de La Motte. Le château fut restauré de manière à recevoir de 70 à 80 baigneurs. François Subit organisa un service pour le transport de l'eau au moyen de barriques portées à dos de mulet.

Il faut savoir que le val de La Motte est situé à 160 m au-dessus du lit du Drac, que les chemins qui menaient à la source étaient si escarpés qu'il était impossible de faire circuler plus de vingt

mulets portant au total environ 700 hectolitres en 24 heures à répartir entre 80 malades. L'eau des sources, d'une température de 60 à 63°C, arrivait à l'établissement à seulement 40°C.

Ce fut pour remédier à ces inconvénients que se constitua la *Société de La Motte* en 1844 : grâce au zèle du premier gérant, Paul Breton, le château fut restauré et des logements purent recevoir jusqu'à 300 baigneurs. Pour les traitements, étaient installés des baignoires, des appareils à douches, des caisses à vapeur etc. Au mode de transport par mulet a succédé l'emploi d'une machine hydraulique à colonne prenant son énergie dans la cascade voisine, fonctionnant nuit et jour. Pour aller de la machine foulante au château l'eau était d'abord élevée jusqu'à la hauteur de 300 m qu'elle atteignait après un parcours sinueux de 400 m, puis elle circulait en pente douce dans des tuyaux en terre pendant 1400 m et arrivait dans une citerne située devant l'établissement. La quantité d'eau thermale recueillie était de 3000 hectolitres dans les 24 heures. Cependant, par suite de la longueur du parcours, l'eau n'arrivait au réservoir de distribution qu'à 40°C. On dut réchauffer l'eau dans des serpentins pour qu'elle atteigne de nouveau 60°C. Bien que très discutée, cette opération ne modifiait pas les propriétés thérapeutiques de



Les sources thermales de La Motte.
Gravure de Victor Cassien. Album du Dauphiné 1835.



Le château de La Motte.
Gravure de Victor Cassien. Album du Dauphiné 1835.

l'eau. L'établissement reçut 1000 malades en 1864 et 800 en 1898.

La *Société de La Motte* ne tarda pas à se trouver à bout de ressources. La *Société Royer et Cie* lui succéda. Au début de 1914 le centre hydrothermal de La Motte demeurait ouvert du 10 juin au 20 septembre. En 1927 il appartenait à la *Banque spéciale de crédit pour fournisseurs de services publics* qui l'exploitait mal. L'établissement fut définitivement fermé en 1932.

Les sources ont été noyées dans le Drac en 1962 lors de la mise en eau du barrage de Monteynard.

Propriétés médicales des eaux de La Motte

Les eaux salines mixtes chloro-bromurées de La Motte ont été analysées à différentes époques : d'abord en 1777 par le Dr Jean Nicolas, qui en avait recommandé l'usage, puis par de nombreux chimistes : Gueymard, Breton, Leroy, Dupasquier, Henry, qui ont visité ces eaux, les ont étudiées et proclamé leur efficacité dans une multitude de maladies.

ANALYSE DES EAUX DE LA MOTTE		
D'APRÈS MM. O. HENRY et V. BALLY en 1841		
REVUE EN 1851 PAR MM. H. BRETON ET H. BUISSARD		
	Source du puits.	Source de la Dame.
	Sur 1,000 grammes	
	Quantité indéterminée.	
Acide carbonique.....		
Carbonate de chaux { primitivement		
— de magnésie { à l'état de bi-sels }	0 80	0 64
Sulfate de chaux... ..	1 65	1 40
— de magnésie.....	0 12	0 10
— de soude anhydre.....	0 77	0 67
Chlorure de sodium.....	3 80	3 56
— de magnésium.....	0 14	0 12
— de potassium.....	0 06	0 05
Bromure alcalin.....	0 02	Traces sensibles.
Iodure alcalin.....	Traces sensibles	Traces sensibles.
Silicate d'alumine.....	0 02	0 05
Crénate et carbonate de fer.....	0 02	0 014
Manganèse.....	traces	traces
Arsenic probablement à l'état d'arsénite de fer	traces	traces
TOTAL.....	7 40	6 604

Pour apprécier l'intérêt soulevé par les eaux de la Motte au XIXe siècle on peut se référer à l'article du Dr Sylvain Eymard paru dans l'*Album du Dauphiné*, tome 2, 1836.

Outre les bains et les douches, elles étaient administrées en boisson.

Sylvain Eymard a dressé la liste de leurs propriétés de façon exhaustive. En voici des extraits :

« Comme excitantes, sudorifiques et résolutive à un très-haut degré, les eaux de la Motte font merveille dans les rhumatismes musculaires, fibreux et articulaires, la paralysie, l'atrophie, l'entorse, ... l'incontinence d'urine, la gravelle, etc. Comme antispasmodiques et nervalles, elles produisent de très bons effet dans l'hypocondrie, l'hystérie, le tic douloureux...la danse de Saint-Guy... et en général dans toutes les névroses anormales. Prises comme boissons apéritives et altérantes, elles sont d'une saveur salée, légèrement amère, particulièrement indiquées dans les obstructions abdominales...et dans toutes les circonstances où il faut produire une action purgative, douce et continue. »

Une étude détaillée des effets des eaux de La Motte sur l'organisme humain a été publiée par le Dr A. Comandré en 1870.

Un projet pour « Grenoble-Ville-d'Eaux »

En 1811, Napoléon donna l'ordre, dit-on, au préfet Fourier « d'étudier la création à Grenoble d'un établissement thermal pour dix-huit cents bains militaires ». Fourier connaissait bien les eaux de La Motte pour y avoir été guéri d'un rhumatisme général contre lequel les eaux d'Aix en Savoie avaient été inefficaces. L'idée fut reprise par le Dr Billerey, créateur du premier établissement thermal d'Allevard et de celui d'Uriage, qui proposa en 1828 la création, à Vif, d'un établissement thermal, *Vif-les-Bains*, par adduction des eaux de La Motte. Ce projet intéressa les Isérois mais fut abandonné.

En 1843 le projet de conduire les eaux chaudes de la Motte à Grenoble fut mené par Hugues

Berriat, ancien maire de Grenoble. Grenoble et le département « veulent tirer profit du trésor qu'ils ont laissé enfoui dans leur domaine ». La construction d'un muséum et d'un théâtre sont des projets nouveaux, rivaux des thermes de Grenoble et qui seraient eux aussi des atouts touristiques importants. Berriat s'inquiète du *déclin de Grenoble*, déclin de sa force militaire et du commerce; la ganterie souffre, des familles de peigneurs de chanvre sont sans ouvrage, les moyens de transport sont rudimentaires.

Divers moyens ont été proposés pour le transport des eaux jusqu'à Grenoble, soit par une conduite de 31 km, soit par chemin de fer. Le projet fut âprement discuté. Les journaux de l'Isère ouvrirent leurs colonnes à une polémique dont cet établissement était l'objet (*Le Rhône du 6 mai 1843*). Le Conseil général du département n'était pas favorable : « La translation de l'établissement dans une autre localité serait une entreprise gigantesque qui n'a pas la moindre chance de succès ». Le projet fait l'objet d'un mémoire présenté à l'Académie Delphinale le 5 janvier 1844, favorable au transport des eaux par chemin de fer. « Les eaux ainsi transportées dans un espace de temps fort court conserveraient leurs propriétés thermales et médicales ». A l'inverse, le Dr Eymard fut, en 1844, l'un des plus farouches opposants...

En 1854 la mort frappa Berriat et le projet fut délaissé jusqu'en 1887, année où il fut repris par le maire Edouard Rey, puis par ses successeurs. En 1896, Stéphane Jay défend un programme qui hisserait Grenoble au rang de « Cité Reine du Sud-Est » une fois les eaux aux vertus curatives acheminées par un aqueduc ... En 1900 une ultime présentation en faveur de « Grenoble-Ville-d'Eaux » est adressée au maire de Grenoble mais n'aboutit pas.

La Grande Guerre mit fin au projet et les thermes de La Motte cessèrent définitivement leur activité en 1932.

Philippe Cœuré

Bibliographie :

- V. Miard, La Mure et la Matheysine à travers l'histoire, 1965
- R. Raymond, Enigmes, curiosités singularités /.../dans les cantons de La Mure/.../, Pierre-Châtel, 1987
- S. Revel, La Motte- les-Bains, le château, les thermes, article dans Patrimoine du Dauphiné, 2008 (en ligne)
- S. Eymard. Eaux thermales de La Motte. Album du Dauphiné, tome 2 (1836)
- J. Chevrier. Notice sur des restes d'antiquités gallo-romaines trouvés à La Motte-les-Bains, Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 1846.
- S. Eymard. Opinion sur le projet d'amener les eaux thermales de La Motte à Grenoble. Grenoble le 29 novembre 1844.
- L. Dorgeval-Dubouchet, Guide du Baigneur aux eaux thermales de La Motte-les-Bains, Paris, Baillière, 1849
- A. Comandré. La Motte, eaux salines mixtes chloro-bromurées, Paris, Baillière et fils (1870)